

DÉPARTEMENT DU CHER
CANTON DE TROUY

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU 24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PELLETIER.

Étaient présents : William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Gilles COMBAUD, Ghislaine CHAPIER, Pascal LANDOIS, Monique GENNETEAU, Florence PIERRE, François GAMBADE, Jean-Claude MAURIN, Benoît RICHARD, Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE

Étaient absents : Annick FORGEAT (excusée) pouvoir à François GAMBADE
Catherine MIGNARD (excusée) pouvoir à M. LANDOIS
Sandrine LOPEZ (non excusée)

Monsieur LANDOIS Pascal est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes.

Le compte rendu de la séance du 24 juin 2024 a été adressé par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux le 16 septembre 2024, aucune observation n'est formulée.

Monsieur PELLETIER propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux sujets :

- 1- L'estimation des biens immobiliers auprès de l'agence TRANSAXIA.
- 2- La vente d'un logement appartenant à la SA France Loire situé à l'Hermitage.

A l'unanimité l'ensemble du Conseil accepte ces ajouts.

Le Conseil Municipal passe ensuite à l'ordre du jour :

1. Délibération concernant l'augmentation pour la participation du contrat prévoyance MNT.
2. Nouvelle organisation concernant les emplois du temps des agents à compter du 1^{er} septembre 2024.
3. Compte rendu de la réunion du 20 septembre 2024 concernant la digue de Boissereau « COPIL ».
4. Délibération concernant le chauffage dans les bâtiments communaux.
5. Questions diverses.

DEL- 240924-55 Estimation des biens immobiliers de la commune de Châteauneuf-sur-Cher.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains biens immobiliers ont été estimés par l'agence TRANSAXIA ses biens seront mis en vente.

- Maison d'habitation 43 rue de la Chaussée estimée entre 34 000€ et 39 000€
- Dépôt rue Vilatte estimé entre 7 000€ et 10 000€.
- Terrain à l'Ermitage estimé entre 500€ et 850€.
- Grange place du Palas estimée entre 4 500€ et 5 500€.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur ses ventes.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ses ventes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus et charge M. le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL- 240924-53 Avis sur la vente d'un logement social 2024.

Le Maire informe l'assemblée qu'un logement social situé sur la commune au 19 rue des Primevères, appartenant à la SA France Loire va être proposé à la vente au prix de 75 000€.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur cette vente.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette vente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus et charge M. le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL-240924-52 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association LE COLLECTIF CHATEAUNEUF.

Le Maire informe l'assemblée qu'une aide sera versée à l'association LE COLLECTIF CHATEAUNEUF d'un montant de 500€, afin de réaliser la création d'une rose en hommage à Alain FOURNIER.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur cette participation,
Le Conseil Municipal décide à 12 pour, 1 contre, 1 abstention à verser cette participation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition ci-dessus et charge M. le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL-240924-54 Changement de prestataire pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux public.

Le Maire informe l'assemblée que le contrat avec l'entreprise Hervé Thermique assurant la gestion et la maintenance des installations thermique concernant le chauffage collectif des bâtiments communaux est arrivé à à terme au 31 août 2024.

Le Conseil Municipal décide à sa majorité de changer de prestataire, la commune s'engage à signer un contrat avec la société COUDEREAU - GROSBOT qui a compter du 1er septembre 2024 assura l'entretien des chaudières dans différents bâtiments publics.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur ce contrat,

Le Conseil Municipal décide 13 pour, 1 abstention pour ce contrat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition ci-dessus et charge M. le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nouveau contrat de groupe prévoyance MNT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une modification au contrat de prévoyance concernant les agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Une délibération sera prise en fonction de la nouvelle proposition qui fera l'objet d'un avenant au contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur ce contrat.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ce contrat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus et charge M. le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nouvelle organisation concernant les plannings des agents ainsi que la nouvelle installation de la bibliothèque.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fermeture concernant l'aide aux devoirs en raison d'un manque d'effectifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fermeture d'une classe élémentaire école des Chapons, les membres du conseil municipal décident de regrouper les écoles rue de l'Equerre.

Suite à :

- la mutation de Madame RACAT du service technique au service administratif.
- La démission de Madame CLAISE.
- L'absence de Madame DEBREIL suite à son accident de travail.

Il était nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation de travail, nous avons procédé à un seul service au restaurant scolaire au lieu de deux, les emplois du temps des agents ont été modifiés selon les besoins des services à compter du 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du transfert :

- La bibliothèque rue Des Chapons.
- Le périscolaire à l'ancienne bibliothèque.

Monsieur le Maire et M. LANDOIS félicitent le personnel technique du travail effectué.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de programmer une date pour inaugurer la bibliothèque.

Compte rendu de réunion du 20 septembre 2024 concernant la digue de Boissereau «COFIL».

Le Mairie informe l'assemblée que la réunion concernant la digue de Boissereau est reportée au 25 septembre 2024 salle du conseil ; les membres du conseil municipal sont conviés à cette réunion.

A ce jour aucun retour de cette réunion.

Questions diverses :

- 1- Les membres du conseil municipal sont conviés à la réunion d'information qui est programmée le 08 octobre 2024 salle du conseil municipal concernant le projet photovoltaïque par la société CVE.
- 2- Monsieur le Maire et Mme SOUPIZET 1^{ère} adjointe annoncent leur démission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
William PELLETIER

Le secrétaire de séance,
Pascal LANDOIS